

Arrêté du Maire

N° 2026-452/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu l'article L.2122.25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux statuts de ARIAL (Accueil Résidentiel Insertion Accompagnement dans le Logement) qui prévoit que le Maire est membre de droit du Conseil d'Administration.

Objet : ARIAL (Accueil Résidentiel Insertion Accompagnement dans le Logement) – Désignation d'un représentant

Arrêtons,

Article 1 :

Madame Ghénia BENSAOU, Adjointe au Maire, est désignée pour représenter le Maire au Conseil d'Administration de l'ARIAL (Accueil Résidentiel Insertion Accompagnement dans le Logement).

Article 2 :

Le présent arrêté est **applicable dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification.**

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le dimanche 19 Avril 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposé en Sous-Préfecture le : 20 avril 2026

Affiché le : 20 avril 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.